

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Les contrôles des installations d'assainissement des eaux usées

Pour s'assurer de la conformité de votre installation d'assainissement des eaux usées, l'entretien et le contrôle de votre système d'assainissement sont nécessaires, indispensables et même obligatoires dans le cadre d'une vente immobilière. Prenez rendez-vous avec les contrôleurs d'assainissement !

Le contrôle de votre installation : Pourquoi ? Comment ?

Assainissement collectif

Le contrôle de branchement (pour les installations existantes)



Le contrôle de raccordement (pour les installations neuves)



Assainissement non collectif

L'examen préalable de conception



Le contrôle de bonne exécution



Le contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien





A l'issue des contrôles

- ▶ Un rapport de visite avec avis provisoire est rédigé par le contrôleur du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) le jour du contrôle.
- ▶ L'avis définitif, signé par l'élu référent, est ensuite adressé par courrier au propriétaire.

Infos valables sauf pour l'examen préalable de conception.

Diagnostic immobilier : état de l'installation d'assainissement

Le diagnostic immobilier d'assainissement collectif



Le diagnostic immobilier d'assainissement non collectif



Prenez rendez-vous avec les contrôleurs d'assainissement

Une équipe d'agents de Cap Atlantique a pour mission de :

- ▶ s'assurer de la **conformité des raccordements** chez les particuliers et les entreprises (mission partagée avec APG) ;
- ▶ s'assurer de l'**absence de pollution** diffusée dans le milieu naturel ;
- ▶ **conseiller** les habitants sur les actions à mener pour remettre en conformité leur réseau privé d'assainissement.

Les contrôleurs d'assainissement interviennent sur le terrain :

- ▶ dans les **secteurs prioritaires**, fragiles et particulièrement en lien avec les zones littorales, les marais salants ou la Brière ;
- ▶ pour des contrôles liés à des **transactions immobilières** ;
- ▶ pour des contrôles **avant remblaiement**, liés à des installations neuves ;
- ▶ dans les secteurs où une **pollution du milieu naturel** est avérée.

Les principales anomalies constatées par les contrôleurs d'assainissement

- ▶ **inaccessibilité** du regard de visite ;
- ▶ **raccordement défectueux** des bondes siphoniques et des pièges à eaux ;
- ▶ **raccordement défectueux** des eaux pluviales ou des eaux usées ;
- ▶ mauvais raccordement des **filtres des piscines**.

Tarifs des contrôles d'assainissement

<i>Assainissement collectif</i>			
TARIFS 2021	€ HT	TVA 10 %	€ TTC
Maison individuelle - appartement ou équivalent	77,22	7,72	84,95
Commerces ou activités autres qu'industrielles	102,62	10,26	112,88
Hôtel - Immeuble collectif ou équivalent jusqu'à 1 chambre ou 1 appartement	77,22	7,72	84,95
Par chambre ou appartement supplémentaire s'ajoutant au prix précédent	38,62	3,86	42,48
Camping ou équivalent - Prix Horaire (devis préalable après passage sur site)	77,22	7,72	84,95
Installations industrielles (avec prélèvement)	308,89	30,89	339,78
Installations industrielles (sans prélèvement)	154,45	15,44	169,89
Contre-visite maison individuelle - appartement ou équivalent	38,62	3,86	42,48
Contre-visite hôtel - Immeuble collectif ou équivalent jusqu'à 1 chambre ou 1 appartement	38,62	3,86	42,48
Contre-visite par chambre ou appartement supplémentaire s'ajoutant au prix précédent	19,23	1,92	21,15
Contre-visite commerces ou activités autres qu'industrielles	50,91	5,09	56
Contre-visite installations industrielles	90,10	9,01	99,11
Coût du déplacement en cas d'impossibilité d'accès aux installations du fait de l'usager - Absence, impossibilité d'accès aux installations, non présence d'eau	38,62	3,86	42,48
Facturation à l'heure	77,22	7,72	84,94

Assainissement non collectif

TARIFS 2020	€ HT	TVA 10 %	€ TTC
Redevance de vérification de conception pour les installations neuves	80,88	8,09	88,97
Redevance de vérification de bonne exécution pour les installations neuves	80,88	8,09	88,97
Redevance de contrôle dans le cadre d'une vente immobilière	77,01	7,7	84,71
Coût du déplacement en cas d'impossibilité d'accès aux installations du fait de l'utilisateur	43,02	4,30	47,32



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

3 Avenue des Noëles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 **02 51 75 06 80**